

Basse - Goulaine



BULLETIN D'INFORMATIONS

FÉVRIER 1978

**ÉLECTRICITÉ
GÉNÉRALE**

Patrick OLIVIER

6 place de l'église — 44115 HAUTE-GOULAIN — Tél. 54.91.71



R. PATOILLERE

Diplômé de la Prévention Routière -

Diplômé d'Etat

Route de Clisson

44120 VERTOU

COURS DE CODE AUDIO-VISUEL

EXAMENS ÉCRITS PAR TESTS



Pierre Fouesnant

Sculpteur

ROUTE DE CLISSON — (400m. de la Louée)
44115 BASSE-GOULAIN — TEL. (40) 54.93.74

Bernard GUERY

248 route des Landes de la Plée

44115 BASSE-GOULAIN

Tél. 54.92.59

TAXI

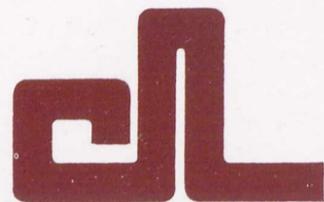
toutes distances

TRANSPORTS

Matériaux - Sable - Gravier

TERRASSEMENT

pour Entrepreneurs et Particuliers



devin o le marchand

Société Anonyme au Capital de 10.475.595 Francs

TRAVAUX PUBLICS

Assainissement
Travaux souterrains
Fonçages, adduction d'eau
Transport et distribution Gaz
Génie Civil

AGENCES :

44018 NANTES - 78450 CHAVENAY - 77300 FONTAINEBLEAU - 56102 LORIENT

NANTES : Chemin de la Garde - ☎ 49.67.27 (Lignes groupées)

B.P. 653 NANTES

Bulletin d'Information Municipal

éditorial

Chers Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Le premier grand bulletin d'informations de la nouvelle équipe municipale en place depuis quelques mois vient de vous parvenir.

Je préciserai, tout d'abord, que ce bulletin, de par sa vocation même, est un moyen d'information de nos Administrés sur, non seulement, les activités de la Municipalité, mais aussi celles des différentes Associations de la Commune.

En aucun cas il ne pourra être admis qu'il devienne un média servant les causes politiques d'où qu'elles viennent. Je tiens essentiellement à ce qu'il demeure, comme le Conseil Municipal, absolument neutre.

Depuis avril mes coéquipiers et moi-même nous nous sommes attachés aux différentes tâches auxquelles nous avons à faire face.

Il nous faut agir vite et bien, mais aussi sans oublier que nous nous devons de le faire dans l'optique réfléchie que nous nous étions fixée et que nous n'avons pas manqué de vous faire connaître, c'est-à-dire par une politique de choix judicieux au travers d'une programmation cohérente.

Parallèlement aux problèmes existants auxquels il a fallu apporter une solution, nous nous sommes attachés à l'organisation de notre Commune en réalisant l'étude du PLAN d'OCCUPATION des SOLS.

Cette étude se termine à notre niveau, plusieurs d'entre vous la connaissent déjà et courant février nous pourrions la mettre à votre disposition à la Mairie avec un cahier sur lequel vous pourrez consigner vos observations.

Ce ne sera qu'après en avoir discuté tous ensemble que nous le remettrons aux différentes administrations pour son achèvement.

Lors de la rédaction de mon éditorial, je voulais vous parler de l'implantation quasi certaine de l'École Maternelle près du Groupe Scolaire actuel, ce dans le cadre d'un plan d'ensemble élaboré en collaboration avec notre architecte M. GAUDRONNEAU pour l'aménagement des terrains du Bas Bourg appartenant à la Commune.

Malgré, non seulement les promesses, mais aussi les assurances qu'ont pu nous donner les administrations intéressées notre projet n'a pas été retenu lors de la session de janvier du Conseil Général.

Soyez assuré que je mettrai tout en œuvre pour en connaître les raisons alors que, tant du côté de l'Inspection Académique, que de celui de la Préfecture, on nous avait donné toute tranquillité d'esprit.

Nous allons bien sûr tout relancer pour que ce projet soit retenu lors de la prochaine session du Conseil Général qui doit avoir lieu courant Mai.

En dehors de la nécessité d'avoir une maternelle correcte permettant aux enfants de travailler dans de meilleures conditions et aux enseignants d'opérer dans un cadre plus agréable et fonctionnel, cette implantation nous aurait permis de libérer un certain nombre de locaux qui, très rapidement, auraient trouvé des utilisations qui se font de plus en plus pressantes.



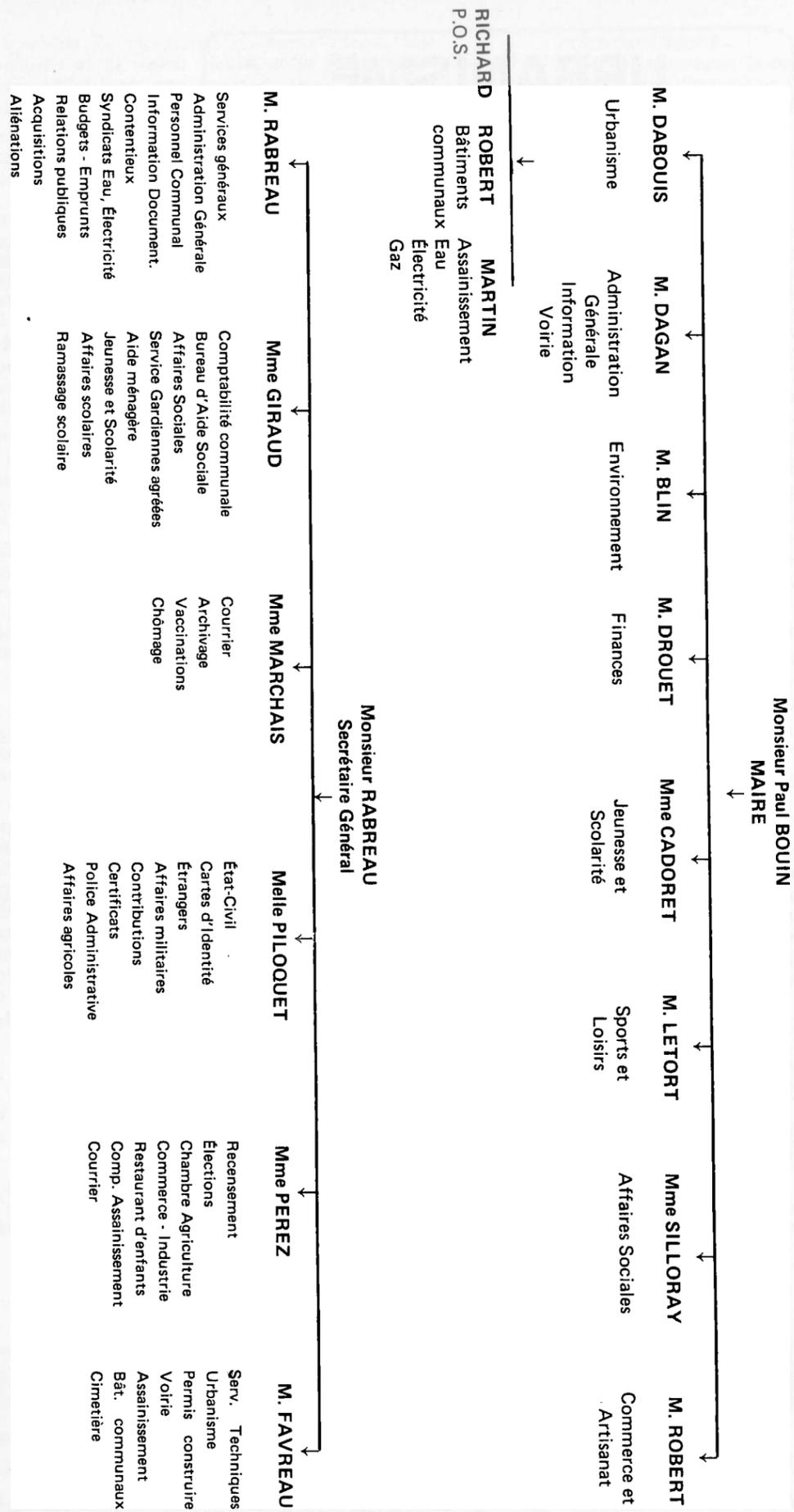
Édition - Publicité :
**LES BULLETINS
D'INFORMATION
SPÉCIALISÉS
OUDON**

Pour toute correspondance :
21, rue Guibal
44000 NANTES
☎ (40) 73.43.09

Imprimerie :
FROGER - Chantonay

Vente et reproduction interdites
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1978

ORGANIGRAMME



De leur côté les Services de l'Équipement étudient, depuis quelques mois, le rajeunissement du Bourg et nous pensons démarrer les travaux dès le printemps, après avoir procédé à la consolidation de la face ouest de l'Église.

Il ne vous échappera pas que tout cela ne peut voir le jour aussi vite que certains le désireraient et que nous le souhaitons nous-mêmes.

Le côté financier de ces opérations doit être mûrement pensé.

L'année 1977 vient de prendre fin en même temps que la vie de l'un de nos concitoyens, M. Louis EDELIN, Maire honoraire de la Commune, auquel je me dois de rendre un dernier hommage en rappelant à ceux qui n'ont pas eu le plaisir de le connaître, l'état de ses services à la Commune.

Entré dans la vie communale le 6 Novembre 1932, il fut élu Maire le 19 Mai 1935 et conserva, sans interruption, la responsabilité des affaires communales jusqu'au 25 mars 1971.

Monsieur le Préfet, par arrêté en date du 14 août 1973 le nommait Maire Honoraire de la Commune.

Son mandat de Maire a toujours été assuré avec droiture et abnégation dans un désintéressement total.

Nous attaquons 1978, qui sera une année importante puisque dès le mois de Mars nous aurons tous à faire un choix politique pour la direction des affaires nationales.

Je sais que vous êtes conscients de vos devoirs civiques, vous le prouvez lors de chaque consultation électorale. Néanmoins je me permets de rappeler qu'il est important que chacun prenne ses responsabilités.

Laissant le soin à mes Collègues de vous donner des informations qui ne manqueront pas de vous intéresser, je terminerai en vous offrant, au nom des collaborateurs communaux, de mes Collègues du Conseil Municipal et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux pour vous et vos familles.

*Le Maire,
P. BOUIN*



Louis EDELIN
Maire 1935-1971
Maire Honoraire

CYCLES **MOTOBECANE**

MOTOCYCLES

Service après-vente

Claude BOUYER Concessionnaire

47 bis rue Maurice-Daniel — 44230 SAINT-SÉBASTIEN — Tél. 34.36.19

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie

CADEAUX Réparations garanties

Mme BIDET

30 bis rue Maurice-Daniel — 44230 SAINT-SÉBASTIEN — Tél. 34.08.17

URBANISME

Pour une commune en extension la partie urbanisme est de beaucoup la plus importante, aussi je me dois de vous fournir un compte rendu de nos diverses activités depuis la mise en place du nouveau Conseil Municipal.

Le principal projet a été la réfection de la Rue du Moulin Soline, avec la mise en place d'un collecteur d'eau pluviale, création de trottoirs et réfection de la chaussée.

Le montant total des travaux s'est élevé à 343.364 francs, auquel il faut ajouter le coût de la chaussée pris en charge totalement par le département.

La subvention dont a bénéficié la commune est de 20.000 francs. Ces travaux sont couverts par un emprunt de 300.000 francs.

Une troisième tranche du réseau d'assainissement a été mise en place pour la desserte de la rue du Hamelin, d'une partie de la Route des Landes de la Plée, de la Rue du Corleveau et une partie du C.R. du Corbon.

Le montant total des travaux s'élève à 167.254 F.

Les travaux d'adduction d'eau ont permis d'alimenter les parties non desservies des villages des Coupries (route des Onchères, Lotissement Jamin et route du Portereau).

Le bouclage entre le CD 119 et CD 319, route de la Champagnère a été exécuté.

Les renforcements souhaités, depuis plusieurs années, ont enfin obtenu satisfaction, en ce qui concerne l'Île Chaland et le Bourg.

Le Gaz de France progresse dans l'extension de son réseau. Le Bourg se trouve maintenant alimenté jusqu'à la pâtisserie BOUYER. Les travaux de mise en place des canalisations sont en cours dans la rue de la Croix des Fosses. Les propriétaires intéressés par un branchement doivent en faire la demande auprès de l'E.D.G. — GAZ DE FRANCE, 8 rue Armand Duez St-Sébastien-sur-Loire.

REPURGATION

Le service d'enlèvement des ordures ménagères fonctionne actuellement sur l'ensemble du territoire de la commune, deux fois par semaine, les **lundis et jeudis**.

Le ramassage des vieilles ferrailles — verres cassés, etc ... — n'est assuré, depuis le premier janvier dernier, **seulement qu'une seule fois par mois, le 1er lundi de chaque mois.**

Il est rappelé que les débris de jardins, branchages, ainsi que les déchets professionnels n'entrent pas dans les produits ramassés.

DEVERSOIR MUNICIPAL

L'intérieur a été aménagé avec des pistes permettant aux usagers un meilleur accès et évitant ainsi l'encombrement qui obstruait l'entrée, aussi il est demandé aux utilisateurs d'éviter de déposer des débris près de la porte et de les placer à l'extrémité des pistes, ce qui évitera une location d'engins pour la mise en état du dépôt.

Ouverture du déversoir :
— le lundi de 14 h à 18 h
— le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

CURAGE DES FOSSES

Le tracto-pelle a permis d'effectuer 1.300 m linéaires de curage de fossés, depuis le mois de juillet dernier.

TRAVAUX INTERIEURS A LA MAIRIE

Des travaux de peinture et de tapisserie avec restructuration des locaux ont permis de créer de nouveaux bureaux dans un cadre plus agréable.

Ce compte rendu sommaire des travaux effectués en 1977, s'ils ont apporté une amélioration importante dans certains domaines, ne règlent pas d'une façon définitive ce qui reste encore à réaliser.

Nos projets pour 1978 sont importants et urgents. En premier je citerai la construction d'une nouvelle école maternelle au Grignon, ensuite la restauration partielle de l'église paroissiale. Plus un programme important de travaux de voirie qui est à l'étude. Ceux-ci seront échelonnés sur plusieurs années, afin de ne pas grever d'une façon anormale les finances. Dès maintenant nous pensons entreprendre en 1978 la réfection totale du réseau d'eau pluviale de la rue des Landes de la Plée avec mise en place de trottoirs, du château d'eau de la Gare au bas du Bourg. Réfection de la chaussée et des abords de l'Église.

Restructuration de la Place de la Mairie.

Également le remblaiement des terrains au bas du bourg, nécessite la construction d'un pont sur le petit canal afin que soient utilisés au mieux les terrains avec un accès facile.

Des plantations importantes seront réalisées autour des équipements sportifs, du Groupe Scolaire et de la Salle Omnisports amenant la création d'aires de jeux pour enfants et adultes avec circuits pédestres.

L'ensemble de ces projets représente d'importants investissements et ne seront réalisés qu'en fonction des possibilités budgétaires sans entraîner pour autant des charges trop lourdes pour nos finances.

Les besoins sont très importants pour nos faibles ressources et nous devons veiller à ne pas dépasser nos possibilités.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Courant Février nous devrions être en mesure de présenter le P.O.S. d'une façon non officielle à la population et dès lors nous pourrions enregistrer les observations ou critiques.

REMEMBREMENT

Une enquête de 15 jours pour l'examen de reconnaissance de classement et d'évaluation des projets faisant l'objet du remembrement se tiendra à la Mairie.

Les documents seront déposés du Mercredi 1er Février au Mercredi 15 Février à la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance chaque jour, sauf le dimanche et le samedi après-midi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Un commissaire enquêteur se tiendra pendant 3 jours consécutifs à la Mairie les 16 et 17 Février 1978 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, ainsi que le samedi 18 Février de 9 heures à 12 heures, pour y recevoir les réclamations des propriétaires et les observations des tiers intéressés.

CONSTRUCTIONS

Les statistiques ci-dessous vous indiquent le nombre de certificats d'urbanisme délivrés et le nombre de permis de construire enregistrés pour les années 1973 à 1977 inclus :

	Certificats d'urbanisme	Permis de construire
1973	39	71
1974	63	88
1975	51	86
1976	70	105
1977	73	68

On constate qu'en 1977 il a été délivré un nombre plus important de certificats d'urbanisme avec une accélération dans le deuxième semestre, mais par contre un nombre inférieur de permis de construire.

Ceci s'explique bien par le décalage qu'il y a entre une demande de C.U. et la réalisation des projets des particuliers.

Nous en retrouverons l'incidence bénéfique en 1978.

*Le Responsable de la Commission Urbanisme,
Albert DABOUI, 1er Adjoint*

AMÉLIORATION DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX DANS LES VALLÉES



Nous allons procéder d'ici à deux mois à un essai d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales dans les vallées, et ce dans un quadrilatère formé par le chemin vicinal No 4, du Gué au 3 Cheminées, le chemin vicinal No 8 des 3 Cheminées, le chemin des Grands Marais, et le chemin du Milieu.

Tous les propriétaires ou exploitants seront à l'époque contactés et renseignés sur ce que nous désirons, c'est-à-dire que les riverains d'un fossé permettant l'écoulement des eaux pluviales se doivent de faciliter cet écoulement.

De plus amples renseignements seront envoyés par une note directe à tous les propriétaires et exploitants.

R. DAGAN

Laiterie JEANNEAU

La Jarniganière — tél. 54.90.08 — 44115 BASSE-GOULAINE

PRODUITS FRAIS

•• Lait Pasteurisé, Sachet, Crème fraîche, Beurre ••

Agent



CITROËN

113 route des Landes-de-la Plée

44115 BASSE-GOULAINE

Garage MECASUD

Achat — Vente — Réparation

TOLERIE - PEINTURE

Tél. 54.92.12

FUEL
CHARBONS

ENGRAIS
FOURRAGES

409 route de Clisson - 44230 St-SÉBASTIEN - ☎ 34.49.30

Mme BRETAUDEAU

Peinture — Vitrerie — Décoration
Revêtements sols et murs — Pose plafonds suspendus

Batard Bernard

30 Les Hauts — 44115 Basse-Goulaine — Tél. 54.92.79

LES IMPÔTS LOCAUX

Les impôts locaux ont toujours retenu l'attention. Ce sont les plus anciens des impôts modernes puisqu'ils existaient avant l'impôt sur le revenu et constituaient, entre la Révolution et 1917, la base des ressources fiscales de l'État en même temps que celles des départements et des villes.

L'ordonnance du 7 janvier 1959 pose les bases de la nouvelle fiscalité locale.

TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation a remplacé, depuis le 1er janvier 1974, la contribution mobilière dont elle conserve les principales caractéristiques. Elle est, comme l'ancienne contribution, établie annuellement au nom des personnes qui ont « la disposition ou la jouissance », d'une habitation équipée de meubles.

Par ailleurs, le dispositif de dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des invalides, des personnes âgées et de condition modeste, a été aménagé.

Les locaux exonérés sont :

- les locaux vides de meubles
- les gardes-meubles
- les caravanes
- certains locaux utilitaires
- les locaux où est admis le public.

Bénéficiaires du dégrèvement total. Il est accordé :

- aux contribuables ayant bénéficié, en 1967, du dégrèvement d'office de la contribution mobilière
- aux titulaires de l'allocation supplémentaires du fonds national de solidarité
- aux contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de leur existence
- aux contribuables âgés de plus de 75 ans au 1er janvier de l'année d'imposition.

Bénéficiaires du dégrèvement partiel (ou dégrèvement fixe) :

Il est accordé aux contribuables âgées de plus de 65 ans mais de moins de 75 ans au premier janvier de l'année d'imposition, si la valeur locative de leur logement n'excède pas 120 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune. Cette réduction, appelée « dégrèvement fixe » est calculée sur la base du tiers de la valeur locative de la commune.

Le montant du « dégrèvement fixe » est identique pour tous les contribuables de la même commune susceptibles d'en bénéficier.

Les intéressés doivent occuper leur logement :

- soit seuls ou avec leur époux (se)
- soit avec des personnes à leur charge au sens des dispositions applicables en matière d'impôts sur le revenu.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Elle est due, par les propriétaires ou usufruitiers des immeubles bâtis.

Le champ d'application de la nouvelle taxe est le même que celui de l'ancienne contribution ; les exonérations temporaires ou permanentes, qui étaient prévues pour cette contribution, demeurent applicables à la taxe foncière.

Toutefois, trois modifications importantes ont été apportées aux anciennes règles :

- 1) L'outillage fixe des établissements importants est exonéré de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 2) Les valeurs locatives servant de base au calcul des revenus cadastraux sont celles qui résultent de la révision des évaluations foncières ;
- 3) Les conditions d'octroi des dégrèvements d'office prévus en faveur des personnes âgées sont assouplies.

Les produits imposables sont : toutes les constructions proprement dites, résumées en trois points :

- Elles doivent être fixées au sol
- Implantées dans le sol de façon qu'il soit possible de les déplacer sans les démolir
- Présenter un caractère de véritables constructions.

Exonérations temporaires

Les immeubles taxables ne sont soumis à cet impôt qu'à compter du 1er Janvier de l'année qui suit l'achèvement des travaux, ou du 1er janvier de l'année qui suit le changement d'affectation.

L'exemption temporaire, modifiée depuis le 1er janvier 1973 :

- supprime les précédentes exemptions de quinze ou de vingt-cinq ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions, reconstructions et additions de constructions achevées après le 31 décembre 1972.

- maintient toutefois l'exemption de quinze ans en faveur des logements type H.L.M.
- conserve, par des dispositions transitoires, le bénéfice de l'ancien régime d'exemptions de longue durée en faveur de certains logements ;
- prévoit une exonération de deux ans pour l'ensemble des locaux.

Bénéficiaires de dégrèvements d'office

- Les titulaires de l'allocation du Fonds National de Solidarité
- Les contribuables de plus de 75 ans au premier Janvier de l'année de l'imposition et non soumis à l'impôt sur le revenu établi au titre de l'année précédente
- Les personnes qui ont bénéficié du dégrèvement de la contribution foncière bâtie en 1967 (le régime de dégrèvement d'office a été modifié cette année-là).

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Remplace la contribution foncière des propriétés non bâties.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est établie chaque année et porte sur les terres et terrains de toute nature situés en France et non recouverts de constructions, à l'exception de ceux qui sont expressément exonérés par la Loi (chemin de fer - carrières, étangs, etc ...).

Pour être imposables les propriétés non bâties doivent être, soit productrices de revenus, soit susceptibles de l'être. Aussi les terres en friches sont taxables bien qu'elles ne rapportent normalement, aucun revenu à leurs propriétaires.

Des dégrèvements spéciaux peuvent être accordés dans les cas de :

- disparition de l'immeuble par suite d'évènements extraordinaires (envahissement des eaux - affectation de propriété à un service public et ...)
- perte de récoltes sur pied par grêle, gelée, inondation, incendie ou autres évènements extraordinaires.

TAXE PROFESSIONNELLE

La réforme de la fiscalité directe locale s'est achevée avec la mise en place de la taxe professionnelle, qui remplace, depuis le 1er janvier 1976, la patente. De fait, l'importance de la patente n'avait cessé de croître au fil des années et une réforme de cet impôt était apparue nécessaire. A l'origine, l'ordonnance de 1959 avait prévu que la nouvelle taxe devait être assise sur le produit annuel du fonds exploité et calculée à l'aide d'un barème et depuis de nombreuses modifications ont été apportées à ce projet initial.

Si la nouvelle taxe concerne pratiquement les mêmes redevances c'est sur les bases d'imposition et le recouvrement que porte, dans l'immédiat, l'essentiel de la réforme. La base est calculée de manière uniforme, quelle que soit la profession exercée. Elle se compose de deux éléments :

- la valeur locative des immobilisations corporelles dont a disposé le redevable au cours de l'exercice précédent
- pour la généralité des redevables, le cinquième des salaires versés l'année précédente.

Afin d'étaler les transferts de charge qu'une telle réforme ne pouvait manquer de faire naître, un système dit « d'écrêtement » a été prévu par la loi, sur une période de trois ans. En outre, devant les résultats de la première imposition à la taxe professionnelle, il a été décidé, en 1976, de « plafonner » les cotisations par rapport au montant de la patente de 1975. Cette mesure a été reconduite dans son principe pour les années 1977 et 1978.

Quelles sont les personnes imposables ?

La taxe professionnelle est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée, sauf lorsqu'elles bénéficient d'une des exonérations limitativement énumérées par la loi.

Sont imposables :

- les exploitants individuels, quelles que soient leur nationalité et leur situation au regard des règles de droit privé (incapacité, interdiction d'exercer ...), qui exercent une profession non salariée et qui n'est pas comprise dans la liste des exonérations ;
- les collectivités, groupements et organismes divers, lorsqu'ils sont dotés de la personnalité morale.

REMARQUE : pour les sociétés civiles professionnelles, sociétés civiles de moyens, groupements, réunissant des membres de professions libérales, l'imposition - contrairement à ce qui était pratiqué en matière de contribution des patentes - est toujours établie au nom de chacun des membres qui les composent.

Personnes et activités exonérées

Les exonérations de patente sont reconduites dans le cadre de la taxe professionnelle. Toutefois la loi ménage ce régime à l'égard :

- des collectivités locales, établissements publics et organismes de l'État ;
- de toutes les activités agricoles qui sont désormais exonérées ;
- de certains types d'établissements privés d'enseignement.

Les exonérations prévues en faveur des artisans, de certaines entreprises industrielles et commerciales, des

PLATRERIE — FAIENCÉ

FUMISTERIE

Louis DALLOT

« La Plée » — 44115 BASSE-GOULAINÉ — Tél. 75.71.16

CHARPENTE — MENUISERIE

FABRIQUE DE BATEAUX Spécialité de Plates de Loire

Roger CHESNEAU

5 rue du Hamelin - 44115 BASSE-GOULAINÉ - Tél. 54.92.33

PLATRERIE
FAIENCÉ
CORNICHES DE STYLE
RÉNOVATIONS

**Eugène
ROBERT**

« Le Tertre » 44115 BASSE-GOULAINÉ Tél. 54.92.57

PLANTS — GRAINES et divers

HAURY Jean et Charles

2 route de Clisson — 44200 NANTES — Tél. 75.63.00

activités artistiques et intellectuelles et des activités d'organismes ayant un aspect social sont maintenues.

Détermination de la base d'exonération

La base de la taxe professionnelle se compose de deux éléments :

- de la valeur locative des immobilisations corporelles dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession. Rappelons que les immobilisations corporelles sont tous les biens et valeurs destinées à rester durablement et sous la même forme dans l'entreprise ;
- du cinquième des salaires et des rémunérations versées aux dirigeants de sociétés ;
- ou bien du huitième des recettes pour les contribuables qui relèvent des bénéficiaires non commerciaux, les agents d'affaires et intermédiaires de commerce employant moins de cinq salariés.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette taxe, assez complexe, désirant seulement en donner les grandes lignes de façon que l'ensemble des contribuables de la commune ait une idée générale sur les bases communales formant les nouveaux impôts locaux.

D'autres contributions et taxes peuvent venir s'ajouter aux quatre taxes énoncées ci-dessus, à savoir :

La taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie, due par tous les contribuables imposables à la taxe professionnelle. Elle est établie sur la même base que celle-ci.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La taxe porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La taxe est établie sur le revenu net qui sert de base au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La taxe peut être récupérée par la propriétaire sur le locataire (plein droit).

Taxe perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.).

La taxe porte sur tous les terrains soumis à la taxe foncière. Elle est assise sur les mêmes bases que la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette taxe doit être remboursée au propriétaire par le locataire, fermier ou métayer, lorsque le terrain est donné en location.

Taxe pour frais de Chambre d'Agriculture

La taxe porte sur tous les terrains assujettis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, comme la précédente, elle est assise sur les mêmes bases et les propriétaires sont autorisés à se faire rembourser directement par leurs locataires de la moitié de l'imposition pour frais de Chambre d'Agriculture mise à leur charge (art. 543-3 du Code Rural).

Taxe pour frais de Chambre de Métiers

La taxe est due par les chefs d'entreprises individuelles et les sociétés qui, n'employant pas plus de dix salariés, demeurent volontairement inscrits au répertoire des métiers.

Elle se compose d'un droit fixe et d'un droit additionnel à la taxe professionnelle.

Elle est établie et recouvrée dans les mêmes conditions que la taxe professionnelle.

Taxe régionale

Taxe facultative par décision du Conseil Régional.

Le taux est fixé par le Conseil Régional et recouvré suivant les mêmes règles que les taxes auxquelles elle s'ajoute.

Je ne pourrai terminer cet exposé sans remercier le personnel municipal et en particulier M. RABREAU, Secrétaire Général de la Mairie, qui m'ont permis de rédiger ce texte. Nous espérons qu'il aura su retenir votre attention, et avons essayé de le rendre le plus clair possible, en se référant des instructions mises à notre disposition.

*Le Responsable de la
Commission des Finances,
Michel DROUET*

COMMISSION JEUNESSE ET SCOLARITÉ

Après les élections et une fois notre rôle bien défini, nous nous sommes mis au travail.

En premier lieu il a fallu étudier, ensuite entendre les responsables et essayer d'en faire une synthèse qui nous mène vers un but constructif.

En effet notre rôle essentiel est de s'intéresser à l'éducation de nos petits. C'est un rôle passionnant, mais difficile et délicat. Nous faisons en sorte qu'ils grandissent, s'épanouissent et s'élèvent au mieux, en toute liberté et dans le respect des idées de chacun.

En ce qui concerne la maternelle, les derniers renseignements que nous avons obtenus, ne nous permettent pas de croire que, sauf imprévu, celle-ci verra le jour cette année.

A l'occasion de Noël tous les élèves de la commune ont reçu un paquet de friandises offert par la Municipalité.

RESTAURANT d'ENFANTS

De temps à autre nous allons déjeuner avec les enfants, à leur table, afin de bien nous rendre compte sur place, du fonctionnement.

A Noël, accompagnée de Monsieur le Maire, nous avons participé à leur repas.

LES JEUNES

Nous ne parlerons pas ici de ceux qui pratiquent les sports car ils sont inscrits dans une autre commission.

C'est le Club Zodiaque ou Mille Club qui retient notre attention. On s'aperçoit qu'il a été plus facile de regrouper des bonnes volontés, dans un travail concret, qui consistait à monter le local. La difficulté est de faire vivre ce Club.

Dans le trimestre à venir, nous allons inviter les responsables afin de réfléchir sur leur motivation et comment assurer une continuité car la mobilité, à la fois physique et intellectuelle, semble être une des difficultés rencontrées.

Le rôle de la Municipalité se bornant à les motiver sans les contraindre, car le chemin est étroit et délicat.

COURS de MUSIQUE

Les réactions positives à notre Flash de Novembre sont très encourageantes.

Nous constituons un dossier dans lequel sont rassemblés les noms des professeurs éventuels et une liste d'enfants de 9 à 12 ans intéressés (15 à ce jour).

Dans le prochain trimestre la Commission doit réfléchir sur les meilleures possibilités de créer :

- un cours de musique pour les enfants dans un style éducatif
- un cours de musique de distraction pour les plus grands.

*Renée CADORET
Adjoint supplémentaire*

SAMDA 1er assureur des collectivités locales

**vous propose
une
seule
police
pour
la
protection
totale
de
la
famille**

incendie
dégât des eaux
vol
bris de glaces
défense judiciaire
responsabilité civile
chef de famille
assurance corporelle
en cas d'accident
tempête
mur du son

Correspondant Local : **RABREAU Robert**

"Le bourg" - BASSE-GOULAINÉ

et 5, rue Félibien - NANTES - ☎ 73.11.54



**CRÉATIONS
ET
ENTRETIENS
DE JARDINS
& ESPACES VERTS**

—
MAÇONNERIE
DÉCORATIVE

—
CLOTURES

—
ARROSAGE
ENCASTRÉ

**Michel
VINET**

Paysagiste

"Les Onchères"
44115 BASSE GOULAINÉ
Tél. 54 92.87

TASCON
S. A.
PRIMEURS

—
ACHAT - VENTE
COURTAGE
COMMISSION
EXPORTATION

—
420 route de la Plée
44115 BASSE-GOULAINÉ
Tél. 75.71.04

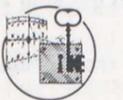
—
Allée 4 - Côté Nord
1-2-3-19-20 M.I.N.
44200 NANTES



FUEL — GAZ — CHARBONS
TRANSPORTS

Jean CHASTEAU

7 place de la Rivière 44115 BASSE-GOULAINÉ



SERRURERIE DE BATIMENT — FERRONNERIE

**Maxime
MARAUD** **Yvon
BIZIEN**

238 route des Landes — BASSE-GOULAINÉ — Tél. 75.50.28

Paul Grandjean S.A.C.O.

COLLECTE ET ÉVACUATION DES RÉSIDUS
URBAINS - ENLÈVEMENT DES DÉCHETS INDUSTRIELS

44000 NANTES Téléphone : 75.68.48

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

"LE GRIGNON"

LOCAUX

12 classes dont 9 occupées. Préau fermé et chauffé. Salle polyvalente pour travaux pratiques, travail manuel, enseignement audio-visuel. Cabinet médical. Restaurant scolaire attenant. Installations sportives communales à proximité immédiate.

FFECTIFS

260 élèves dont :

- 49 en cours préparatoire
 - 56 en cours élémentaire 1ère année
 - 57 en cours élémentaire 2ème année
 - 50 en cours moyen 1ère année
 - 48 en cours moyen 2ème année
- répartis en 9 classes de 24 à 34 élèves

PERSONNEL

9 institutrices et instituteurs : Mmes LESEURRE, BERTIN, BREGEON, MARCHE, Melles LE GOFF et GUILLERM, MM. GRENIER, CHUSSEAU et BREGEON, directeur.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. BREGEON, directeur :
- à l'école, téléphone 54.92.98
- à son domicile : 1 avenue des Bois Nyves, Launay-Sillay, téléphone 54.94.18

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE

L'école maternelle publique comporte cette année encore quatre classes. Pourtant un effectif de 165 élèves justifiait en septembre l'ouverture d'une 5ème classe.

Malgré les efforts conjugués des Parents d'Élèves et de la Municipalité, l'Administration, par manque de postes budgétaires, n'a pu nous donner satisfaction.

C'est donc à regret que 15 enfants (les plus jeunes) ont été refusés. Toutefois les classes restent chargées et se répartissent ainsi :

- 39 élèves en petite section, institutrice Melle LE NEUTHEC
- 39 élèves en moyenne section, institutrice Mme POTIRON
- 36 élèves en moyenne et grande section, institutrice Melle BRAC
- 36 élèves en grande section, institutrice Mme LANGLOIS

Participent au bon fonctionnement de l'École, trois agents spécialisés : Mme METAYER, Mme ROBERT, Mme LOQUAIS.

Afin que la rentrée de septembre 1978 se déroule au mieux il serait souhaitable que les parents intéressés inscrivent leurs enfants au plus tôt, en s'adressant à :
- l'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE
12 rue de la Vieille Cure
- Mme LANGLOIS, Directrice
Tél. 54.90.15 (école) - 54.84.62 (domicile).

Quelles sont nos ressources ?

D'une part la convention municipale signée en 1975 et revalorisée annuellement. Elle devrait théoriquement couvrir :

- le salaire et les charges sociales du personnel de service 39.000 F
- le chauffage 9.000 F
- l'eau et l'électricité 3.300 F
- soit 51.300 F

En réalité la Convention Municipale n'a couvert que 34.332 F à raison de 156 F par élève pour l'année 1977.

Cette différence est due à l'augmentation des effectifs des deux classes enfantines qui nous ont obligés à compléter le poste de la femme de service.

Pour faire face à la différence avec la convention municipale et les autres dépenses de fonctionnement nous faisons appel à la contribution des familles qui pour l'exercice s'est élevée à 43.000 F.

A cette occasion, nous remercions chaleureusement les Parents de leur participation.

Le BUREAU

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

REPAS DES ANCIENS

Le 11 décembre 1977, 135 Anciens répondaient à l'invitation de la Municipalité pour le rituel repas offert à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Comme déjà depuis plusieurs années, celui-ci était servi au groupe scolaire du Grignon. Pour la première fois, il avait été sollicité le concours de l'harmonie « Sainte-Cécile » de la Haye-Fouassière afin de donner l'apéritif-concert.

Le cœur réchauffé par cette aubade, l'appétit n'en était que meilleur et le repas se déroula dans une excellente ambiance. Les chanteurs et les conteurs purent ainsi distraire leurs camarades au cours du déjeuner et certains, bien que l'estomac un peu chargé, n'hésitèrent pas en fin de soirée à esquisser quelques pas de danse.

Ceux qui, bien que conviés, n'avaient pu assister au banquet, ne furent pas oubliés ; dans la matinée, l'équipe du Conseil Municipal distribua 112 colis.

SERVICE D'AIDE MENAGERE

Depuis le 1er janvier 1978, le BUREAU D'AIDE SOCIALE gère le service d'aide ménagère à domicile, précédemment assuré par l'Association Familiale Rurale de BASSE-GOULAINNE. Mesdames AIRIAU et AGUESSE ont été nommées aides-ménagères à temps incomplet, 8 personnes âgées bénéficient actuellement de ce service.

QU'EST-CE QU'UN SERVICE D'AIDE MENAGERE A DOMICILE ?

Le Service d'aide ménagère à domicile consiste à faire réaliser par des agents, sans aucune formation spéciale, divers travaux permettant d'assurer au bénéficiaire une vie quotidienne normale. Il s'agit notamment de faire un peu de ménage, les courses, les relations avec le médecin quand le bénéficiaire est très isolé, la préparation des repas, les soins d'hygiène courants à l'exclusion toutefois des soins infirmiers. Ces divers petits services s'ajoutent à l'effet psychologique que représente pour la personne âgée la présence de quelqu'un à ses côtés.

QUI PEUT BENEFICIER DE CE SERVICE ?

- Les personnes âgées de plus de 65 ans dont la situation et l'état physique l'exigent (personnes seules, malades ou impotentes).

L'accord est donné après une enquête sociale effectuée soit par le Bureau d'Aide Sociale ou leur caisse de retraite. Une participation horaire, souvent minime, peut être réclamée au bénéficiaire.

- Les personnes infirmes et grands infirmes.

Dans le cas du grand infirme ayant besoin de l'aide d'une tierce personne, la Commission peut convertir tout ou partie de la majoration spéciale à laquelle il peut prétendre, en heures d'aides ménagères.

Pour tous renseignements, s'adresser à la MAIRIE, service de l'aide sociale.

Jeannine SILLORAY

VACCINATIONS

Depuis le début de l'année des séances publiques de vaccinations sont à nouveau organisées, au dispensaire du Centre Social Paul-Édouard Lynch :

- les premiers mardis de chaque mois à 14 heures.

Les parents désirant faire vacciner leurs enfants, lors de ces séances, devront se munir du carnet de santé et d'un flacon d'urine.

Étant donné le peu de fréquentation, peut-être serons-nous amenés à interrompre ces séances.

CHOMAGE

Au 10 janvier 1978, la situation actuelle des demandeurs d'emploi est la suivante :

- FEMMES :	
- de 18 à 30 ans	17
- de 30 à 50 ans	8
- de 50 à 65 ans	3
	<hr/>
	28
- HOMMES :	
- de 18 à 30 ans	10
- de 30 à 50 ans	6
- de 50 à 65 ans	4
	<hr/>
	20

Au 19 janvier 1977 la situation était de :

- FEMMES :	
- de 18 à 30 ans	10
- de 30 à 50 ans	3
- de 50 à 65 ans	2
	<hr/>
	15
- HOMMES :	
- de 18 à 30 ans	6
- de 30 à 50 ans	6
- de 50 à 65 ans	3
	<hr/>
	15

Les personnes perdant leur emploi doivent venir aussitôt à la Mairie afin de remplir une fiche d'inscription de demandeur d'emploi.

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE de BASSE-GOULAINNE

L'Association d'Éducation Populaire de BASSE-GOULAINNE assure la gestion des deux écoles privées Sainte-Marie et Saint-Brice.

- Sœur Saint-François dirige l'École Sainte-Marie et enseigne à 37 élèves du CE 1
- Mme GUITTON assure la petite section et une partie de la moyenne section avec 45 élèves
- Mme LANDELLE assure le reste de la moyenne section et la grande section avec 43 élèves.

Elles sont toutes deux aidées par Mme HERY et Sœur Cécile en ce qui concerne les tâches matérielles.

- M. FIEVRE dirige l'école Saint-Brice et assure le CM 2 avec 31 élèves
- M. ALBERT assure le CM 1 avec 32 élèves
- Mme CAHAREL assure le CE 2 avec 39 élèves
- Mme THIBAUD assure le CP avec 25 élèves.

MUTUELLE OUVRIÈRE ET PAYSANNE DE BASSE-GOULAINNE

La Société de Secours Mutuels de Basse-Goulaine, grâce à sa structure homogène, apporte à ses adhérents, tant sur le plan matériel que moral, une aide particulièrement appréciée de tous.

Son service régulier de permanences permet à chaque bénéficiaire de pouvoir percevoir les prestations que la société verse dans le cas de maladie, en petit risque, le plus rapidement possible. Elle assure aussi la liaison avec les risques de la Caisse Chirurgicale dans les cas de petite chirurgie, soins dentaires.

Les taux de cotisation perçus par la société en catégorie Secours Mutuels sont restés parmi les plus bas de ceux des sociétés locales de la région.

Les prestations versées ont tendu à rembourser, intégralement les frais engagés par les adhérents selon les tarifs de responsabilité des caisses S.S.M.S.A., C.A.M.O.

Le conseil d'administration de la Société a su, grâce à une gestion saine et réaliste, assurer la stabilité financière de votre Mutuelle et peut, à juste titre, se montrer satisfait des résultats obtenus.

Les récentes décisions gouvernementales, en matière de couverture sociale, nous ont amené dans le cadre défini par la Fédération Nationale de la Mutualité Française à prendre le non relai des Caisses des Régimes de prévoyance.

Il s'en trouve donc que nos taux de remboursement des prestations demeurent inchangés par rapport à ceux appliqués au début de l'année 1977 avant la parution des décrets annonçant l'application de ces restrictions.

Nous assurons désormais la remise des prises en charge - chirurgie et hospitalisation - optique dans le souci d'éviter à nos adhérents le déplacement au siège à Nantes pour les obtenir.

Votre Société est membres de l'Union Mutualiste de Loire-Atlantique dont le siège social est 4 rue Désiré Colombe à NANTES. Elle regroupe plus de 600.000 bénéficiaires dans le département.

Si, au siège de la rue Désiré Colombe sont regroupés les services administratifs et ceux de la Caisse Chirurgicale, au siège de la rue de Bel Air sont à la disposition de tous les services importants tels que : œuvres sociales, loisirs, services juridiques, activités diverses, etc ...

Nous rappelons les dates et heures de nos permanences au Centre Paul Édouard Lynch :

- le 1er samedi de chaque mois de 17 h à 19 h
- le 3ème mardi de chaque mois de 17 h à 19 h

Pour les personnes de la commune désirant avoir des renseignements complets sur la société, nous nous tenons à leur disposition. Il leur suffit, soit de s'adresser, soit d'écrire à MM. :

- BERTIN Marcel, 24 rte des Landes de la Plée
- HERY Yves, 8 rue du Vigneau (La Rivière)
- LEFEUVRE René, 2 rue des Martinières
- PILOQUET Henri, Launay-Sillay
- RIVALLAND Gilbert, La Lande des Rouleaux
- VIAUD Marcel, Launay-Sillay.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
M. BERTIN

AMICALE INTERCOMMUNALE des DONNEURS de SANG BÉNÉVOLES de St-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE BASSE ET HAUTE-GOULAINNE

LA PLASMAPHÉRESE

Dans un certain nombre de cas, il est utile et souvent indispensable de prélever au donneur une grande quantité de plasma parce que celui-ci présente des quantités très précieuses pour la transfusion sanguine.

1. Soit un plasma riche en anticorps de groupes sanguins, et plus particulièrement des anticorps irréguliers, certains très rares :
 - pour la préparation des sérums-tests, indispensables pour la réalisation et la sécurité des transfusions ;
 - pour la préparation des immunoglobulines anti D, indispensables pour la prévention de la maladie Rhésus.
2. Soit un plasma riche en immunoglobuline provenant de convalescents (zona, varicelle), de donneurs volontairement immunisés comme certains malades (tétanos, coqueluche).
3. Soit par certaines techniques de prélèvement, telle la plasmaphérese (ou plus exceptionnellement le cytophérese) qui permettent de prélever certains constituants sanguins.

Le repas qui précède le prélèvement ne doit pas comprendre de matières grasses, mais le donneur ne doit jamais se présenter à jeun.

Activités de l'Amicale Intercommunale des Donneurs de Sang bénévoles Saint-Sébastien-sur-Loire - Basse-Goulaine Haute-Goulaine pour l'année 1977 :

- Assemblée générale des donneurs de sans Union Départementale
- Assemblée générale des donneurs de sang de la IIIème Région
- Assemblée générale et remise des diplômes des donneurs de sang de l'Amicale St-Sébastien-sur-Loire, Basse-Goulaine, le 6 mars 1977
- Congrès départemental
- Assemblée Générale au Centre de Transfusion
- Organisation de 4 collectes de sang :

20.02 St-Sébastien-sur-Loire	438 donneurs
12.06 Haute-Goulaine	251 donneurs
28.08 Basse-Goulaine	280 donneurs
27.11 St-Sébastien-sur-Loire	508 donneurs
- Propagande pour les collectes, distribution des bulletins, collage d'affiches et envoi des convocations dans les trois communes
- Participation aux manifestations des 14 juillet 11 novembre, dépôts de gerbes dans les trois communes.
- Dépôts de gerbes aux donneurs de sang décédés.

Les collectes de sang pour 1978 auront lieu :
Dimanche 26 FÉVRIER à St-SÉBASTIEN-sur-Loire
Dimanche 28 MAI à HAUTE-GOULAINNE
Dimanche 27 AOÛT à BASSE-GOULAINNE
Dimanche 26 NOVEMBRE à St-SÉBASTIEN-sur-LOIRE

Réunion générale et remise des diplômes le Dimanche 12 Novembre ou le Dimanche 19 Novembre 1978.

U.N.C. — U.N.C. - A.F.N.

Le but principal de l'U.N.C. est avant tout de rassembler les anciens combattants de toutes les guerres (1914-18 ; 1939-45 ; Indochine ; Algérie) et ceci en vue de faire valoir leurs droits auprès des autorités compétentes en la matière.

Nous allons en 1978 établir les demandes de cartes d'anciens combattants pour ceux qui y ont droit et ne l'ont pas encore obtenue.

Sur le plan local, nous essayons surtout de réunir des gens qui ont connu les mêmes difficultés à une époque de leur vie.

Tous les ans nous participons, bien entendu, au congrès départemental qui s'est déroulé, cette année à PAIMBOEUF, début septembre.

Il faut également signaler l'organisation d'un méchoui en juin dernier. Cette manifestation regroupa 70 convives autour de deux moutons, savamment préparés par notre ami Claude. Les convives en ont d'ailleurs gardé un excellent souvenir et nous proposent de remettre ça en 1978.

Nous organisons également deux concours de belote pendant la saison hivernale. Le prochain concours aura lieu le **samedi 18 Février**.

Le Président, M. MARCHAIS Pierre se tient à la disposition des personnes intéressées par notre Société.

Le Secrétaire,
J. AGUESSE

AIDE VESTIMENTAIRE

L'aide vestimentaire qui est au service des habitants de BASSE-GOULAINNE depuis plusieurs années, pour recevoir et distribuer à titre gracieux, des vêtements en bon état, sera toujours heureuse de vous recevoir dans les locaux mis à sa disposition par la Municipalité.

Toutes personnes qui souhaitent participer aux dons ou bénéficier de la distribution peuvent s'adresser ou téléphoner à :

- Mme DABOIS
297 route des Landes de la Plée Tél. 34.15.43
 - Mme BOUYER
Boulangerie Tél. 54.92.34
 - Mme HERBRETEAU
La Jarnigarnière Tél. 54.90.53
 - Mme BRIZARD
12 rue du Poitou Tél. 54.92.52
- qui se feront un plaisir de vous recevoir.

La Société Mutualiste LOIRE ATLANTIQUE MUTUALITÉ

Une importante Société Mutualiste à l'échelle du département, dont le siège social est à NANTES, 10 rue de Bel-Air, AVEC des bureaux annexes à :

- NANTES (4 rue Désiré-Colombe)
- SAINT-NAZAIRE
- CHATEAUBRIANT
- ANCENIS
- LE SILLON-de-BRETAGNE

LOIRE-ATLANTIQUE MUTUALISTE : Société Mutualiste à vocation départementale, est organisée en 10 zones géographiques, dans lesquelles sont désignées, dans des Assemblées de Secteurs d'adhérents : LES DÉLÉGUÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE, où sont élus les Membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION qui dirigent la Société Mutualiste.

Quel que soit le lieu de résidence dans le Département, les adhérents du L.A.M. ont à leur disposition un important réseau de CORRESPONDANTS de Communes ou d'Entreprises pour :

- La délivrance des prises en charge
- Le règlement des cotisations
- Et pour tous renseignements nécessaires.

A BASSE-GOULAINNE, le correspondant est Mme JEUSEL Suzanne, 9 rue de l'Échalier.

Ses permanences ont lieu à domicile, tous les mercredis matin de 10 h à 12 h.

" LA GRANDE OUCHE "

Coiffure Dames

Mme Sylvette BERTRAIT

44115 BASSE-GOULAINNE — Tél. 54.92.31

Parfumerie, Traitement, Brushing, Conseils Journée continue le Vendredi

Restaurant du Pont

SILLORAY, Propriétaire - "La Rivière" - BASSE-GOULAINNE

Spécialités des bords de Loire - Fruits de Mer

tél. 54.90.04 NOCES - BANQUETS - REPAS D'AFFAIRES

Fermeture le mercredi

ASSOCIATION BOURSE AUX VÊTEMENTS

Loi 1901 à dater du 7 octobre 1977

Cette Association a pour but d'aider matériellement et financièrement les mères de famille en leur procurant des vêtements à prix modique, à l'automne et au printemps.

Nous demandons d'apporter des vêtements vendables. Nous entendons par «vendables», des vêtements que vous n'hésiteriez pas à acheter. Leurs prix doivent être raisonnables. Il s'agit d'une aide et non d'un commerce. Il nous paraît ici important d'insister sur l'état d'esprit que se veut de créer cette Association.

En effet, il ne s'agit ni d'une œuvre, ni d'un dépannage. Nous croyons nécessaire et éducatif de permettre à toutes les personnes qui le désirent d'acquérir à des prix très peu élevés et contrôlés, des vêtements qui ne seraient en aucun cas perçus comme un don.

L'Association rappelle qu'il s'agit d'une opération entièrement bénévole qui requiert beaucoup de travail. C'est pourquoi les responsables réclament des personnes intéressées, toute leur compréhension.

Une participation de 10 % sera prélevée sur les vêtements vendus, pour des divers frais de l'Association.

La bourse d'automne 1977 a eu un vif succès et nous espérons répondre à de plus grands besoins pour la bourse de printemps,

du vendredi 21 avril au mardi 25 avril 1978

ainsi que celle de l'automne :

du vendredi 29 septembre au mardi 3 octobre 1978

VIE MONTANTE

Salle de la Cure, le premier vendredi de chaque mois de 14 h 30 à 17 heures regroupant les retraités, hommes et femmes de tous âges, pour un débat amical, une messe et un goûter.

Causerie dirigée par M. l'Abbé GLEBEAU

Responsable : Mme DE CHATEAUBODEAU

Assistante : Mme RUPPE

Restaurant **"MON REVE"**

Grand parc - Roseraie

Route touristique des bords de Loire

☎ 54.90.10

BASSE-GOULAIN

AVIS DIVERS

Nous constatons que certains riverains de la rue du Grignon (CD 319) utilisaient les berges du canal comme déversoir (taillage de haies, déchets de jardins, etc ...).

Nous vous rappelons que le dépôt de débris est ouvert, à l'île Chaland :

- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le lundi de 14 h à 18 h

Beaucoup de plaintes arrivent à la Mairie au sujet des chiens errants.

Nous ne pensons qu'insister auprès des propriétaires de chiens pour éviter ce problème et nous les en remercions à l'avance.

Nous remercions à l'avance tous les habitants de la commune qui voudraient bien nous confier, pour une quinzaine de jours, des cartes postales anciennes de Basse-Goulaine.

Les remettre à M. RABREAU.

Il est rappelé qu'au déversoir il est interdit de déposer des voitures et chassis de véhicules, ainsi que les grosses pièces métalliques qui prennent beaucoup de place et encombrant celui-ci.

FABRIQUE D'AGGLOMÉRÉS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CARRELAGES MOQUETTES	Dépositaire : Planchers RECTOR Produits MAUER-ROC
St SEBASTIEN MATERIAUX SA	
Magasin d'exposition : rue de la Jaunaie 44230 ST-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE — Tél. 34.04.00	

RADIO — TÉLÉVISION — HIFI	
"GRUNDIG" - Service après-vente	
Sté	F HARDY
48 rue Henri Delahaye — 44120 VERTOU — Tél. 78.41.55	

L'EXEMPLE DE L'AVENIR CYCLISTE

L'AVENIR cycliste, qui fonctionne depuis 4 ans, dispose d'une section cycliste reconnue comme la plus importante du Comité Atlantique Anjou.

La saison 77 aura apporté des sujets de satisfaction, en particulier, le travail en profondeur réalisé par les animateurs et éducateurs de l'école de cyclisme, souvent pris en exemple. On doit à cette école, dont l'effectif est de 55 gamins âgés de 9 à 10 ans, l'augmentation des licences coureurs comme en témoigne la présentation des derniers bilans depuis la création (42 en 1974 et 118 licenciés pour la saison dernière) soit une augmentation de 76 licenciés.

Recrutés non licenciés, les gamins deviennent rapidement pré-licenciés et la plupart d'entre eux licenciés tout court, dès qu'ils atteignent l'âge de prendre une licence Minimes à l'âge de 14 ans.

Les Responsables de l'AVENIR cycliste peuvent d'ailleurs tirer fierté des résultats puisque les équipes Cadets et Juniors constituées, sont en majeure partie formées par leurs élèves qui totalisent de nombreuses victoires.

Avec les Minimes, GOBIN Pascal : 3 victoires, BIGEARD Pascal : 2 victoires.

Les Cadets, Patrick GUIMARD : 1 victoire - 1ère année de licence ; POTEL Thierry : champion d'Anjou et 4 victoires, successeur de Stéphane LOYEN, celui-ci : 2 victoires vainqueur à BASSE-GOULAIN du 5ème Grand Prix de la Ville.

Notons que l'A.C.B.G. s'est offert la victoire dans toutes les catégories des challenges de la Pédale Nantaise (Minime) GOBIN Pascal (Cadet) BOUYER Pascal (Junior-Sénior) LOYEN Stéphane.

Ces trophées ont été remis au cours du gala annuel de l'école de cyclisme qui s'est déroulé le 11 décembre dernier où toute la grande famille sportive de l'avenir cycliste était rassemblée à HAUTE-GOULAIN, où un spectacle était présenté au public et, sur un grand écran, en animation, était projeté le déroulement du 4ème cyclo-cross ainsi qu'un film sur l'école de cyclisme de BASSE-GOULAIN. Venait ensuite la remise des médailles aux jeunes de l'école de cyclisme, celles-ci remises par Henri MICHEL, parrain de l'avenir cycliste, assisté de Hugo BARGAS, Thierry TUSSEAU, Guy LACOMBE sportifs très connus, en présence M. BOUIN Maire et diverses personnalités.

ACTIVITES POUR LA SAISON 1978

Les sorties hivernales commencées début Novembre ont vu l'augmentation du nombre des licenciés qui prendront part à la compétition 1978.

Du côté organisation, une nouvelle épreuve à HAUTE-GOULAIN, début octobre viendra prendre place au calendrier 78 et s'ajouter aux organisations existantes. Départ de la Vallée de la Loire - A St-Sébastien (prix des boulistes) - Prix du Laurier Fleuri - Basse-Goulaine - La Haie-Fouassière - Prix de la Haie-Fouassière - Vertou (prix Mortiers).

Notons la relance de la piste, actuellement 10 coureurs de la section se sont inscrits pour la compétition.



LES ORGANISATIONS A BASSE-GOULAIN

Outre le 4ème cyclo cross disputé le 11 décembre dernier, sur le circuit du charmant village de l'île Chaland, où chaque année les responsables de l'organisation reçoivent un accueil chaleureux, c'est les 1er et 2 Avril, en collaboration avec la société de chasse qu'aura lieu l'événement sans conteste à BASSE-GOULAIN, les deux jours cyclistes, avec le même programme de festivités.

En projet pour cette saison cycliste, une épreuve de gentlemen, disputée par équipe de deux coureurs, contre la montre. Seront présents au départ des sportifs et anciens gloires, très connus, avec comme équipier un cyclo sportif de Basse et Haute-Goulaine et de la région.

LES SOUHAITS POUR L'AVENIR

Accentuer l'image qui fait de l'A.C.B.G. un club où il fait bon vivre, pour son dynamisme, tant convoité ... qui était prêt à cueillir le fruit presque mûr qu'est l'avenir cycliste de Basse-Goulaine ; et le souhait, bien sûr, un troisième titre de champion d'Anjou cadet pour la troisième année consécutive.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES «AVENIR CYCLISTE»

Siège : Café des Sports, place de l'Église - tél. 54.90.70
Responsables Ecole de Cyclisme : Bernard MARIGNIER, Laurent MARIE

Minimes : Laurent MARIE, J.-L. CHAILLOT

Cadets : Xavier BRAULT, MARTINEAU

Cyclo Sportifs Jo Saupin : J. OLIVIER, LEMEE

Juniors Seniors : REYCKERS, Stéphane LOYEN, Gérard SOINSKI

Le Bureau :

- Président : J.L. CHAILLOT

- Vice-Président : SANS

- Secrétaire : Y. MAURICE

- Adjoint : MARIGNIER

- Trésorier : BARAULT X.

- Trésorier Adjoint : FILLATRE

- Commissaire aux Comptes : J. OLIVIER.

ATHLÉTIC-CLUB

Comme chaque année et, pour sa quinzième année, l'A.C.B.G. poursuit ses efforts pour apporter à la jeunesse de Basse-Goulaine une saine détente.

Pour la saison 77-78, 11 équipes sont engagées en championnat de district regroupant 170 joueurs, répartis en :

- 2 équipes SENIORS
- 1 équipe JUNIORS
- 1 équipe CADETS
- 1 équipe MINIMES
- 2 équipes PUPILLES
- 2 équipes POUSSINS
- 1 équipe FÉMININE
- 1 équipe VÉTÉRANS

A ce jour et à mi-parcours on peut relever la bonne tenue des équipes 1 A Séniors, Minimes et Pupilles A classées 2ème de leur championnat. Les bons classements des équipes POUSSINS A et Juniors. On notera aussi les efforts de l'équipe féminine, bien décidée à se rapprocher de la 1ère place au cours des matches retours.

COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

Président : LE MEUR Marcel

Vice-Président : MOURAUD André

Secrétaire : LE MAUR Jean

Adjoint secrétaire : HUBERT André

Trésorier : BERNARD André

Membres : GANACHAUD Maurice, CHAMPAIN Gildas, MARCHAIS Guy, BOURGINE André, AMISSE Roland, MARCHAIS Francis, LEFEUVRE Philippe, DOUIL-LARD Jacques, PANHARD Jacky, HEREL Jean, BURBAN André, MAHE Robert, PANHARD Jean, THIBAUDEAU Lucien, GANACHAUD J.-Michel, HEAS Bernard



Section TENNIS

La section Tennis a été créée le 13 JANVIER 1977.

Depuis cette date, le bureau est composé des personnes suivantes :

- Président : BUOL Maurice
- Vice-Présidente : LEBRUN Aline
- Secrétaire : DAVEINE Jean-Philippe
- Trésorière : GATEAU Jacqueline

En février 1977, le Club comportait 63 adultes et 35 jeunes.

Une École de Tennis a été créée pour les enfants et trois heures par semaine ont été réservées à cet usage, le Responsable était M. DAVEINE J.-P. ; parallèlement deux heures de cours étaient réservées pour les adultes.

L'acquisition d'un lance-balles a été nécessaire pour la bonne marche des cours.

La saison 77-78 démarre bien, puisque 81 adultes et 58 jeunes sont inscrits.

Devant le nombre croissant d'enfants, 4 h 45 sont réservées à l'école de tennis et MM. PAIRE et THOLLE ont dû aider M. DAVEINE.

Le Club a pris un bon départ, mais ne pourra vraiment se développer que lorsque le ou les courts extérieurs seront mis en service.

AVENIR CYCLISTE ET CYCLOTOURISME

Quelle joie de se rejoindre tous les dimanches matin à 8 h 45 (septembre à avril) ou 8 h (mai à août) au siège de l'AVENIR CYCLISTE et CYCLOTOURISME, 10 rue Busson Billault à BASSE-GOULAIN, tout cela pour pédaler en dilettante.

Parcourir le vignoble nantais et ses environs « La santé par le vélo », ces agréables matinées automnales et hivernales passées entre nous, feront que les mois printaniers et estivaux nous retrouveront tous en forme pour les randonnées et les rallyes futurs.

Le Cyclotourisme de BASSE-GOULAIN compte déjà au travers de ses licenciés des jeunes de 10 à 67 ans. Ce dernier, à qui nous adressons nos plus amicales félicitations, est notre Président (67 ans) détenteur de 2 Brevets en 1977 pour les 100 et 200 km.

Cet exemple est sûrement le rêve de nous tous. Nous serons là pour vous suggérer le pour et le contre, selon vos conditions physiques.

Il est prévu pour les premiers tours de roues deux parcours par dimanches pour la saison hivernale :

- 20 à 30 km pour les débutants
- 40 à 60 km pour les plus avertis.

Tous ces circuits demeurent facultatifs selon la forme de chacun. Ils progresseront pour les candidats aux randonnées et brevets.

Enfin, nous sommes heureux d'enregistrer déjà l'adhésion de dames et demoiselles en espérant que le club en comptera davantage dans les temps à venir.

Ces dames et demoiselles seront ravies de vous confier les avantages de ce sport qu'est le vélo.

Pour nos plus jeunes (filles et garçons), il sera ouvert au siège tous les mercredis, de 14 à 16 h, une journée de cyclotourisme dirigée par notre Président et des personnes compétentes.

Il sera, selon les bons vœux de Madame Météo, enseigné à pédaler, étude du code de la route, de gymnastique, enfin de dépannage de son cycle, études très importantes (âge minimum 10 ans).

Chaque sortie du dimanche sera encadrée par des membres dirigeants du Club et une voiture suivra pour les premiers coups de pédale.

Venez nombreux nous rejoindre au sein du cyclo de BASSE-GOULAIN, l'A.C.C.T. vous ouvrira des horizons nouveaux, connaissance de la commune, du vignoble et du plein air ... ainsi que l'amitié et la solidarité du sport (Faites en la preuve, venez nous voir).

Inscriptions (licence, assurance, revue mensuelle) : 61,00 F pour 1978. Vous renseigner auprès des responsables les mardis soirs de 19 h à 20 h et dimanches matins à partir de 11 h au siège, 10 rue Julien Busson-Billaud Basse Goulaine 44115.

Pour plus amples renseignements, téléphoner au 54.98.71.



Section BASKET

Avant la rentrée sportive 77-78 plusieurs parents ont souhaité que leurs enfants pratiquent du basket-ball. C'est un sport d'équipe qui a été interrompu depuis plusieurs années dans notre commune.

C'est chose faite ! ...

Au sein de l'Athlétic Club de BASSE-GOULAIN (A.C.B.G.) une section Basket s'est créée. Elle est composée d'un bureau de 9 membres, de deux entraîneurs, de trois conseillers techniques, d'un responsable matériel et d'un responsable transport. Ce qui permet, dès fin Novembre de faire pratiquer ce sport à nos enfants, les mercredis et samedis après-midi, de chaque semaine.

Nous débutons cette année sportive avec 33 inscrits, filles et garçons, âgés de 6 à 14 ans. Elle sera consacrée à des matches amicaux qui permettront à ces jeunes sportifs de parfaire leurs connaissances techniques, pour ensuite attaquer les matches de championnat.

Le Bureau profite de ce bulletin pour transmettre, à toutes les familles, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

A VOTRE SERVICE !...

Spécialiste de la "Sécurité Totale"

Jacques POIRIER

ASSUREUR CONSEIL

29 hameau des Grezillères - 44115 BASSE-GOULAIN

Téléphone 54.90.63

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

CONSEILS GRATUITS

AMICALE LAÏQUE DE BASSE-GOULAINNE

L'AMICALE LAÏQUE de BASSE-GOULAINNE (dont l'appellation officielle est « Association d'Éducation Populaire ») adhère à la Fédération des Amicales Laïques (F.A.L.) de Loire-Atlantique, et par là même à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente.

Notre devise est celle de 1866 : une école obligatoire, gratuite et laïque.

Pourquoi ?

Afin que cette école donne à chaque enfant, quelle que soit sa condition sociale, une égalité de chances pour son avenir.

Nous nous efforçons pour cela de pallier les « carences des Pouvoirs Publics » en aidant matériellement l'École Laïque.

En 1974-75, nous avons doté les écoles publiques de BASSE-GOULAINNE d'un four à céramique et d'une machine à photocopier de qualité.

En 1975-76, nous leur avons attribué un électrophone et un thermocopieur pour compléter le matériel de reproduction ; ainsi que les moyens de réaliser les activités d'éveil ...

En 1976-77, un ensemble cinématographique pour projection de films. (Cet appareil servant également à l'Amicale pour sa nouvelle activité de Ciné-Club), sans oublier le voyage traditionnel des élèves de classes de CM 2 à la découverte de VERSAILLES et PARIS, accompagnés de Mme GUERET, MM. BREGEON, CAILLEAU et GRENIER.

Tout ceci démontre bien l'insuffisance des subventions communales allouées à l'École Publique, insuffisance constatée ... hélas ... de tous temps, la preuve en suit :

Vous, Goulainais, « banlieusards » de la cité nantaise, ne devez pas ignorer le centenaire de l'École Publique fêté à NANTES (place des Garennes) le 26 novembre 1977.

En effet, il y a cent ans, huit écoles publiques, laïques, naissaient à Nantes, sous l'impulsion du Maire, Monsieur LECHAT, et ceci malgré l'absence d'aide financière de l'État.

Mais l'action d'une Amicale Laïque ne saurait se limiter à financer ou à défendre l'École Publique. Il est de notre désir également de développer l'animation de la cité et par là même de combler le vide culturel de notre commune.

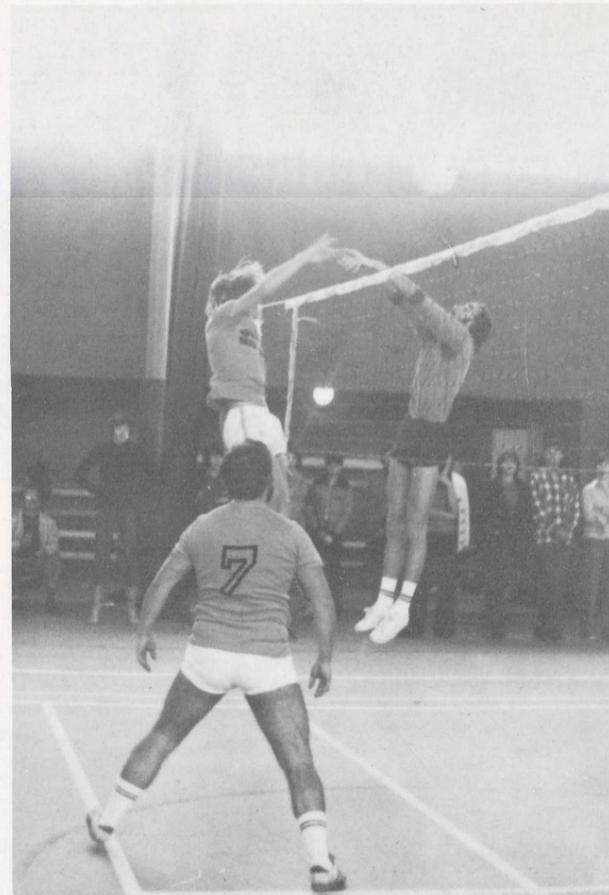
Les chiffres n'étonnent pas, mais parlent d'eux-mêmes :

- 1976 : 82 adhérents à l'amicale laïque
- 1977 : près de 200 adhérents.

NOS ACTIVITES 1976-1977

- **Section de Gymnastique volontaire** qui débuta avec 20 participants en 1976, compte pour l'année 1977, 45 inscrits. Cette activité se déroule le lundi de 18 h 45 à 19 h 45, salle du Grignon. Responsable Mme COLLINEAU.

- **Section Tissage** : 17 inscrits. Tous les vendredis de 15 jours en 15 jours, de 20 h à 22 h à l'école maternelle, sous la responsabilité de Mme LANGLOIS. L'Amicale Laïque a doté cette activité de 3 métiers à tisser supplémentaires.



- **Section Volley-Ball.** Près de 50 participants en 1977, d'où l'engagement en championnat à la Fédération de Volley. Encadrement assuré par MM. CAILLEAU et GRENIER.

- **Concours de belote** les 6.11.76, 11.12.76 et 20.2.77 dotés de nombreux lots.

- **Concours de loto** pour petits et grands qui a permis de rassembler tous les amis de l'école publique autour de la galette des rois.

- **Concours de pétanque.** Le temps n'était pas des nôtres le 14 avril 1977, mais ce concours a tout de même permis une certaine confrontation pour les plus courageux.

- **Rallye-promenade** le 15 mai 1977, organisé par une équipe de spécialistes éclairés qui nous conduisit durant 70 km environ, dans le secteur du Lac de Grand-Lieu. Les 27 équipages ont pu s'interroger sur les curiosités de notre belle région et sécher sur certaines colles ... Une équipe chevronnée de cuisiniers et cuisinières bénévoles, très organisée, nous permettait de nous restaurer dans l'agréable Centre des Grézilliers afin de reprendre des forces pour les jeux de l'après-midi.

- **La fête des Ecoles Publiques** le 12 juin 1977. Malgré un temps maussade, cette fête de fin d'année scolaire organisée par l'Amicale Laïque a eu une assistance record. L'organisation de cette fête, la présentation des sketches, chants et mimes, assurée par les élèves des classes maternelles et primaires ainsi que de l'animation effectuée par MM. BODINIER et NICCOLI furent une réussite. La bonne collaboration entre enseignants et Amicalistes a une nouvelle fois fait ses preuves.

NOUVELLES ACTIVITES DE L'AMICALE POUR L'ANNEE 1977-1978

- **Création d'un ciné-club.** Début très satisfaisant pour cette nouvelle activité dû aux choix des films que nous avons projetés. Nous envisageons, au cours des séances prochaines, la présentation du film et une discussion d'après-film. Ce qui est de rigueur pour un Ciné-Club.

- **Section Danse Rythmique.** Assistance nombreuse pour ces cours de danse assurés par un professeur spécialisé. Cette activité, patronnée par l'Amicale Laïque, se déroule le jeudi soir à partir de 18 h à l'école maternelle.

- **Section Pétanque.** Demande d'un terrain à la municipalité de BASSE-GOULAINNE afin de satisfaire les demandes et les inscrits.

- **Section de VOLLEY-BALL.** Création d'une école de Volley-ball dont la première séance s'est déroulée le 19 octobre 1977. Cette nouvelle activité créée à l'intérieur de la section volley est réservée aux enfants et s'effectue tous les mercredis de 13 h 30 à 18 h.

NOS MANIFESTATIONS POUR 1977-1978

- Concours de belote les 12.11.77 ; 17.12.77 et 19.02.78
- Galette des Rois et concours de belote le 22.01.78
- Concours de Pétanque : au printemps
- Rallye-promenade au printemps
- Fête de fin d'année en JUIN 1978

et n'oubliez pas :

« L'Amicale Laïque est ouverte à TOUS »

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1977-1978

- Président d'honneur M. AUDUREAU
- Président M. BREUS Michel (fils)
- Vice-Présidents Mme THIERRY, M. SALAUN
- Secrétaire M. DOSSEUL
- Secrétaire-Adjointe Mme GEORGELIN
- Trésorier M. GIRAUD
- Trésorier-Adjoint M. GUILBAUD Henri
- Relations Inter-Sociétés . MM. BOUSSEAU et MOREAU
- Relations Inter-Amicales M. ARCHIDOIT

COMITÉ INTER-SOCIÉTÉS

Le Comité inter-sociétés de BASSE-GOULAINNE n'est pas un groupe de gens qui ne se réunissent que quelques fois dans l'année pour établir des calendriers d'activités sans tenir compte des dates avancées par les sociétés adhérentes comme on a pu le prétendre.

Il est et doit être, l'œuvre de tous, de tous ceux qui y ont apporté leur adhésion afin de pouvoir s'y exprimer librement mais sans porter aucune atteinte ou gêne caractérisée envers les autres sociétés.

Il s'adresse aussi à ceux qui veulent délibérément l'ignorer et lui imposer des dates sans qu'il en soit obtenu de ces personnes la moindre discussion possible.

Nos réunions ont pour buts :

1. L'établissement de deux calendriers d'activités :
 - le premier en septembre pour la saison d'hiver (d'octobre à mars de l'année suivante)
 - le deuxième en janvier pour la saison printemps-été (d'avril à juillet de l'année en cours)
2. Après bien des réticences nous essaierons de mettre sur pieds une fête de jeux s'adressant à tous et dont chaque société faisant partie du Comité préparerait une partie qui lui est propre. Nous pensons pour cette fête avoir l'appui de la Municipalité.

Le Comité a acquis un matériel assez important qu'il lui sera possible, si nous le voulons, d'améliorer. Il est à la disposition de toutes les sociétés adhérentes au Comité. Il faut qu'il en soit pris soin, si nous voulons le conserver en bon état le plus longtemps possible.

Il est bien entendu que toute association n'ayant pas manifesté son intention d'adhérer au Comité, ne pourra l'utiliser que contre location, tout en prenant l'engagement de le restituer en parfait état.

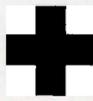
Nous invitons donc les associations encore hésitantes à franchir le pas qui nous rapprochera les uns des autres pour apporter une impulsion nouvelle et en renforcer les activités.

Nous rappelons qu'aucune contribution autre qu'un peu de bonne volonté et un minimum de discipline ne sont demandés aux sociétés adhérentes.

Nous pourrions alors contribuer au rapprochement des hommes et ainsi étendre notre rayonnement au travers de la commune et même au-delà.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie et à M. BERTIN, 24 rue des Landes de la Plée - Tél. 54.91.11.

Pour le Comité,
Le Président, M. BERTIN



AMBULANCE — TAXI
TOUTES DISTANCES 24 h sur 24
EQUIPEE OXYGENE - RADIO-TELEPHONE - CX TOUT CONFORT
Pierre QUÉRÉ
8 rue de Provence — BASSE-GOULAINNE — Tél. 54.92.22

RESTAURANT Le Coin du Rocher
Fruits de Mer - Anguilles - Grenouilles - Beurre Blanc
☎ 54.90.06 - "La Rivière" 44 BASSE-GOULAINNE

SECOURISME

Le nombre et l'ampleur des accidents sont en augmentation constante et les premières minutes, voire les premières secondes après l'accident, sont très importantes et même vitales. Il est donc souhaitable de savoir faire les **gestes d'urgence et de survie**.

Dans le but d'acquérir des connaissances sérieuses et efficaces, avec le concours de la Municipalité, une association de Sauveteurs-Secouristes était créée en octobre dernier à BASSE-GOULAIN.

Depuis ce jour, dans une ambiance très sympathique, un groupe d'habitants suit avec assiduité et persévérance, un enseignement théorique et pratique. Ces cours, qui se termineront fin janvier, seront sanctionnés par un BREVET NATIONAL DE SECOURISME qui sera délivré par la Sécurité Civile.

Ce diplôme permet aux secouristes qui le désirent d'œuvrer dans des équipes actives.

Il est évident que ces personnes vont rendre de précieux et inestimables services dans leur entourage et quelle satisfaction légitime s'il leur est possible de sauver un accidenté en attendant les spécialistes.

Tous les membres de l'association seront heureux d'accueillir les bonnes volontés qui n'ont pu venir cette année et qui désireraient apprendre le secourisme.

Rendez-vous est donc donné pour les prochains cours dès l'automne prochain.



L'ENSEMBLIER DE LA CUISINE

BERAF
CUISINES

EXPOSITION

près pylone TV « La Louée »

par la route de Clisson

44115 Hte-Goulaine

Tél. 54.91.45

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Au moment où la saison de chasse vient de se terminer, il est temps de tirer la conclusion.

La saison a été très moyenne. Le gibier ne s'est pas reproduit comme les autres années.

D'abord il y a eu la crue du début de l'année et ensuite les orages de l'été qui ont détruit une quantité importante de gibier, à cela il faut ajouter aussi la maladie et je pense en particulier aux lapins victimes de la myxomatose depuis trois ans consécutifs.

Pourtant un effort important avait été fait au point de vue gibier de repeuplement puisque nous avons consacré environ 8.000 F. Devant ces lacunes nous avons été obligés de mettre du gibier de tir : 143 faisans - 30 perdrix.

Je voudrais rappeler à mes amis les chasseurs, que la chasse est d'abord et avant tout un sport, qu'il vaut mieux laisser un gibier plutôt que de le tirer sans prendre toutes les précautions nécessaires et en particulier de tirer trop près des maisons, la distance est de 150 m.

Cette année, lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

Président d'Honneur CORBARD Henri
Président VISSONNEAU René
Vice-Président LEVESQUE Jean
Secrétaire POIRIER Daniel
Trésorier LECAMP Michel
Trésorier Adjoint BRELET Rémy
Responsables Ball-Trap PERRAUD Alain, CORBARD Alain
FONTENEAU Jean-Claude

Membres du Bureau . . PERRAUD Jules, GUILLOUCHE
Marcel, BOUYER Philippe, MARTIN Marc, DURET
Cyrille

BIBLIOBUS

Le « BIBLIOBUS » est un service de prêt de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Loire-Atlantique.

Le bus passe dans les communes du département et laisse en dépôt pour trois mois un certain nombre de livres. A Basse-Goulaine, le dépôt du Bibliobus se trouve dans une salle de la vieille cure. L'heure d'ouverture est fixée au dimanche matin de onze heures à midi.

Le service est assuré par trois personnes. En ce moment il y a 300 personnes d'inscrites et chaque dimanche une vingtaine de personnes viennent chercher des livres.

Le Bibliobus est un service de l'Éducation Nationale et par conséquent entièrement gratuit.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE

Salle de la cure. Tous les livres. Permanence tous les dimanches 1/4 d'heure avant et 1/2 heure après la grande messe.

Responsable : Mme RUPPE.

Assistantes : Melles DAGAN et GUERIN.

CLUB DE BRIDGE 1978

Tous les lundis soir, le CLUB de BRIDGE regroupe les fidèles du jeu de cartes dans une ambiance sympathique.

Il est toujours temps pour venir grossir le nombre qui cette année regroupe une quinzaine d'adhérents.

Les débutants peuvent venir également le lundi soir mais des cours gratuits leur sont donnés le samedi après-midi.

Pour tous renseignements s'adresser à :

— M. BELLIVEAU, Hameau des Grézillières
Basse-Goulaine - tél. 54.90.72

— M. FAURE, 1 avenue du Moulin Soline
Basse-Goulaine.



LUT de la Cour de Jasson,
lors du passage du brevet de chien de défense

THÉÂTRE à BASSE-GOULAIN

Pour sa quatrième saison, le groupe THÉÂTRE et LOISIRS présentera cette année, à la salle municipale (salle verte) :

ROMANOFF et JULIETTE

de Peter Ustinov

Dans le plus petit pays du monde, la diplomatie des plus grands du monde est mise en échec par le romantisme légendaire ...

Après 4, puis 5, puis 6 séances, cette année 7 séances qui, nous l'espérons, permettront d'accueillir plus de 700 spectateurs.

Séances :

— en matinée : 15 heures les 29 janvier, 5 et 12 février
— en soirée, 21 heures les 3, 4, 10 et 11 février.

Comme toujours, puisque c'est notre raison d'être, une troupe et une équipe d'amateurs exclusivement de la commune pour le plaisir des habitants de Basse-Goulaine.

Entrées :

— Adultes : 12 F
— Enfants : 5 F

Réservation : Café BIGOT, tél. 54.90.77.

CLUB GOULAINAIS DU CHIEN DE DÉFENSE

L'année 1978 sera celle de la récompense : la commission d'utilisation de la Saint-Hubert de l'Ouest a décidé que le Club Goulainais du Chien de Défense serait reconnu officiellement sur le plan national.

De ce fait, un concours en ring et un brevet de chien de défense sera organisé sur notre terrain le 1er octobre 1978, plusieurs chiens de notre Club seront présentés et nous espérons qu'un travail de qualité sera le but de cette manifestation.

Cette année 1977 a permis à deux chiens d'obtenir leur brevet, il s'agit de :

— IORICK de la plaine de Quints - Berger de Beauce mâle à M. GARNIER

— LUT de la cour de Jasson - Berger de Beauce femelle à M. CHARPENTIER Bernard

et nous pensons pouvoir présenter environ une dizaine de sujets de races diverses pour obtenir Ring et Brevets.

Le Club de Basse-Goulaine se tient à la disposition de tous pour fournir tous renseignements sur l'éducation canine, en précisant que contrairement à bien des points de vue, le dressage d'un chien est avant tout un sport et qu'en aucun cas il développe l'agressivité du sujet.

Nos entraînements ont lieu le samedi de 14 h à 18 h.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :
M. LE BORGE 58 rue du Moulin Soline
44115 Basse-Goulaine - Tél. 54.93.63



Valérie

Mme RABREAU

HAUTE COIFFURE

2, rue Franklin — 44 - NANTES — TEL. 71.38.20

SANTÉ

- Ambulances**
 - M. CHAILLOT J.L., 20 rue B.-Billault Tél. 54.90.70
 - M. QUERE P., 8 rue de Provence Tél. 54.92.22
- Dentistes**
 - M. BLIN G., Mme TOURNEUX Assistante Collaboratrice, 15 rue Pasteur Tél. 54.90.16
- Docteurs**
 - Dr GATEAU, 11 rte Landes la Plée . . . Tél. 54.90.40
 - Dr MERCIER, 12 rue B.-Billault Tél. 54.96.60
- Infirmière**
 - Mme COLAS M.-A., 12 rue Jeanne d'Arc Vertou Répondeur automatique Tél. 34.28.40
- Kinésithérapeute**
 - BEGUIN B., rue de la Razée Tél. 54.91.61
- Pharmacien**
 - Mme DEDIEU Michèle, 10 rue Pasteur . Tél. 54.90.75

STATION SERVICE

- TOTAL - Relais de la Divatte
 - M. PIROTAIS Alfred Tél. 54.93.45

TRANSPORTS

- GAUTIER Alphonse, Les Coupries . . . Tél. 34.56.85
 - GUERY Bernard, Les Rouleaux Tél. 54.92.59
 - MANDIN Claude, les Challonges Tél. 34.50.51

TAXIS

- CHAILLOT J.-L. 20 rue B.-Billault . . . Tél. 54.90.70
 - GUERY Bernard, Les Rouleaux Tél. 54.92.59
 - QUERE P., 8 rue de Provence Tél. 54.92.22

IL Y A CANON ET CANON

*Quel beau quatuor que Marcel et les trois Claude !
 Faut les voir à la chasse !*

- « Vite, venez, un lapin est tapi dans le champ à côté »

On se précipite et le premier Claude ne veut pas tirer à bout portant. Il laisse le lapin détalier et à 15 m Pan - Pan - le lapin court toujours ...

- « A toi »

Marcel tire : pan - pan - le lapin court encore ...

- « A toi Jean-Claude »

Pan - Pan. Le lapin se détourne et sourit.

Heureusement l'autre Claude est là.

Le lapin qui lui passe entre les jambes, mais ce n'est pas le canon du fusil qu'il a dans les mains, c'est un litre de vin rouge et un verre.

Ce n'est pas ce canon-là qui va tuer le lapin !

L'ÉCHOTIER

ÉCHOS POUR SOURIRE

ATTENTION A LA GRIPPE

Vous connaissez sans doute un candidat qui s'est présenté aux élections municipales, mais si ! celui qui a toujours le sourire...

Lors de sa campagne, il a visité de nombreux électeurs et, partout, bien reçu, il n'a jamais refusé le verre de l'amitié.

Ce n'est qu'au lendemain des élections qu'il s'est senti fatigué, si ce n'est pas lui, c'est son foie. Le docteur appelé à son chevet lui dit :

- « Mon Cher Ami, ce n'est pas grave, c'est la grippe »

- « Comment, la grippe au mois de mars ? »

- « Eh ! oui, monsieur, mais celle-ci ce n'est ni la grippe espagnole, ni la grippe asiatique, c'est le grippe électorale. »

TAUPIER

Le taupier est à la disposition de la population, soit en formulant une demande à la Mairie qui la transmet, ou en écrivant directement à M. FRADIN, 17 rue du Sablais 44115 HAUTE-GOULAINNE (chaque service devra être confirmé par un bon entièrement rempli par le demandeur).

ASSAINISSEMENT
 "LA DOULONNAISE"
 CAMIONS RADIO - TÉLÉPHONE
L. PAITIER
 6, Place du Vieux Doulon
44300 NANTES
 Tél. 49.35.32

**POUR VOUS LOGER
 LE HOME ATLANTIQUE**

S.A. D'H.L.M.

8, AVENUE LES THÉBAUDIÈRES
 SAINT-HERBLAIN - Tél. (40) 76.42.63

ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ BEL AIR A COUËRON PAVILLONS 4 ET 5 PIÈCES CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

LOCATION

MAISONS APPARTEMENTS

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| - Orvault | - St-Herblain - Savenay |
| - St-Mars-la-Jaille | - Donges - Couëron |
| - Bouguenais | - Trignac |
| - Aigrefeuille | Rezé - Nantes |
| - Vieilleville - Legé | - La Montagne |
| La Planche - Vallet | - St-Sébastien |
| - St-Philbert-de-Gd-Lieu | - Bouguenais - Vertou |
| - Clisson - Savenay | - Basse-Goulaine |

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

INSTALLATION CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Télé - Electro-Ménager

Distributeur : RADIOLA - LINCOLN - FLANDRIA

Service après-vente et Dépannages rapides

Ets OLLIVIER s.à.r.l.

437 route de Clisson

44230 ST-SÉBASTIEN-s/Loire

Tél. 34.49.32

auto-école Christian LOQUAIS
 Place St-Brice Tél. 54.92.30
44115 BASSE-GOULAINNE

**PAYSAGISTE
 PÉPINIÉRISTE**

Vente Détail
 arbres & arbustes

Michel

LECAMP

« La Chesnaie »

Tél. 34.49.97

44 - BASSE-GOULAINNE

**PEINTURE - VITRERIE
 PAPIERS PEINTS
 REVÊTEMENTS DE SOLS**

Daniel BARRÉ
 9 rue de la Cassardière
 44120 BASSE-GOULAINNE

**Ets R. BOUCARD
 MARBRIER**

9, 11 et 13 rue de la Commune

44230 ST-SÉBASTIEN-s/LOIRE — Tél. 34.30.46

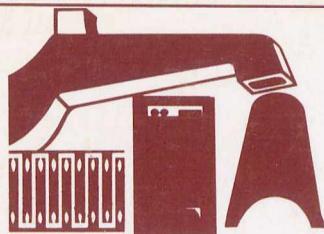
Grand choix Monuments

et Articles Funéraires

Fleurs naturelles et artificielles

TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE — POSE CAVEAU EN 24 H





MALLET - OGER

PLOMBERIE - SANITAIRE - COUVERTURE
CHAUFFAGE CENTRAL - RÉGULATION

INSTALLATION - ENTRETIEN
DÉPANNAGE

14 avenue de la Treperle — 44115 BASSE-GOULAINE

Tél. { Basse-Goulaine 54.93.61
Thouaré 71.34.44

TIMY

A DEUX PAS...

Place de l'Eglise

BASSE-GOULAINE

Tél. 54.94.42



P.J. BAUDET

Diplômé
d'État

OPTIQUE SAINT SEBASTIEN

Tél. 34.14.96 — 21 rue Maurice-Daniel 44230 SAINT-SÉBASTIEN

René BRIAND

Producteur

Plants Maraîchers

tous plants greffés ou non
POUR SERRES - CHASSIS PLEIN-CHAMP

*Melons, Tomates, Concombres, Céléris, Laitues,
Chicorées, Batavias, Scaroles*

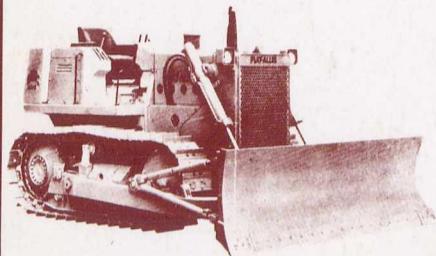
PRÉMUNITION DES PLANTS

"La Gibraye" - 44230 ST-SÉBASTIEN-s/LOIRE

Tél. Nantes (40) 34.25.22

Fermé le samedi

TRANSPORTS SABLES ET GRAVIERS
TERRE VÉGÉTALE



TERRASSEMENTS

LOCATION DE TRAX
ET PELLES

J.Groult



249, route de Clisson — 44 - SAINT-SÉBASTIEN —

TEL. 34.57.56